



Sommaire

SPECIAL CESER

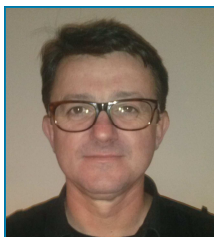
Séance plénière du 14 septembre 2015

Edito
S. Creach.....p.1

Séance plénière du 14 septembre 2015
Les formations liées à la mer...
C. Cornilp.2

Bâtir une stratégie maritime en Bretagne...
S. Creach.....p.3

Submersion marine et érosion côtière...
J.E. Coatrieux.....p.4



EDITO de Stéphane CREACH
Membre du Groupe C.G.T.
du CESER

La séance plénière du 14 septembre 2015 du CESER de Bretagne avait un goût particulièrement salé.

En effet, trois études étaient à l'examen de l'assemblée, les trois sur des enjeux maritimes :

- la première sur les formations liées à la mer,
- la seconde pour bâtir une stratégie maritime au regard de 15 ans d'analyses
- la troisième au titre des CESER de l'Atlantique sur la submersion marine et l'érosion côtière.

Comme l'a souligné la CGT dans une déclaration, il est « intelligent » et « malicieux » que cette avant dernière séance du CESER, avant les élections régionales, soit entièrement maritime au point de définir une feuille de route « pour bâtir une stratégie maritime en Bretagne ».

C'est d'ailleurs ce qu'a relevé le Vice Président en charge de ces questions au Conseil Régional, Pierre Karleskind, invité pour l'occasion.

Après avoir organisé un forum social sur le

travail et la mer le 25 juin dernier à Brest, la CGT Bretagne (avec son collectif « mer »), qui a déjà un long travail derrière elle sur l'épais dossier de la « maritimisation », va poursuivre celui-ci au niveau régional bien sûr mais aussi, en lien avec les structures territoriales et professionnelles, elle va aussi créer les conditions d'aller au plus près du vécu des salariés.

Il est pour le moins primordial de poursuivre les échanges dans les différents secteurs d'activités, sur l'ensemble des filières, tout en utilisant l'ensemble des espaces où la parole de la CGT peut être utile. C'est le cas dans la deuxième Assemblée de Bretagne que représente le CESER.

Oui, la démarche revendicative de la CGT est la bonne. Cette démarche doit se nourrir aussi de la nécessité d'articuler « le temps long », celui de la réflexion et de l'élaboration de contenus revendicatifs partagés, et celui, « court », de l'actualité, comme son investissement sur le dossier de la navale, civile et militaire, en Bretagne. C'est cette bonne pratique qui permet aussi le juste équilibre de la démarche.

Cette manière de procéder doit irriguer les syndicats et l'ensemble des structures CGT et cela, avec les salariés, les retraités et les privés d'emplois.

Oui, la CGT doit être utile et efficace partout et, surtout,... en permanence en activité.

Rennes le 17/09/2015

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la publication :
Thierry GOURLAY
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992
Bimensuel - 0,15€

Les formations liées à la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime

Intervention de Claudine CORNIL



La CGT salue l'étude du Ceser **l'étude « Les formations aux métiers de la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime »**, étude qui s'inscrit dans le prolongement de plusieurs rapports dont le dernier « Economie Maritime en Bretagne, changeons de regard » adopté en octobre 2014.

L'étude cherche à répondre à plusieurs questionnements qui semblent essentiels à notre organisation. Les voici tels qu'ils sont exprimés dans le rapport : *« Comment les formations aux métiers de la mer peuvent-elles contribuer aux objectifs de la « croissance bleue » ? Comment la région se prépare-t-elle, notamment au travers des cursus de formation initiale ou continue, à relever les défis pour produire les compétences nécessaires et adapter ces compétences aux évolutions des secteurs liés à la mer ? Comment les formations peuvent-elle répondre au mieux, à la fois aux besoins de l'économie en termes de compétences, aux besoins de sécurisation et aux aspirations des personnes ? »*

Le travail réalisé dans la première partie de l'étude qui dresse un panorama très exhaustif de l'offre de formation aux métiers de la mer en Bretagne, est remarquable. Il fait apparaître la diversité et la très grande richesse des formations initiales et continues, du niveau 2 au niveau 5, à une multiplicité de métiers de navigants et non navigants.

Pour autant, cette offre de formations très diversifiée ne suffit pas à conforter la Bretagne comme grande région maritime. Pour cette raison la seconde partie de l'étude relève, à partir de situations, problématiques, 7 enjeux qui sont déclinés en propositions d'action.

Globalement la CGT trouve les enjeux relevés et les préconisations tout à fait pertinents. Notre organisation souhaite toutefois apporter son point de vue sur des problématiques qui apparaissent de manière transversale dans cette partie de l'étude.

Le constat est fait de la très faible attractivité des métiers de la mer. Une enquête citée dans l'étude, faite auprès de 350 jeunes montre que 73% d'entre eux trouvent ces métiers peu ou pas attirants.

Pour répondre à ce problème d'attractivité, l'étude considère qu'il faut mettre en

place une stratégie de communication de manière à valoriser l'image des métiers.

La CGT considère que cela n'est pas suffisant. La faible attractivité tient comme souvent dans les métiers en tension, à différents facteurs comme les faibles niveaux de rémunération, la pénibilité ou la difficulté d'articulation entre vie professionnelle et vie familiale.

Une réflexion devrait pouvoir être menée par les pouvoirs publics, les professionnels et leurs représentants pour prendre des mesures destinées à améliorer les conditions de sécurité dans certains métiers comme ceux de la pêche et des cultures marines.

Le secteur de la pêche présente en effet un très fort taux d'accidents du travail comme le relève le rapport 2014 fait par la Direccte et le CRPRP sur la santé au travail en Bretagne. Ces accidents concernent essentiellement le secteur de la pêche au large et c'est la tranche des 35-44 ans qui est la plus concernée.

De plus, le cumul de plusieurs accidents du travail pour un/une même salarié-e est fréquent.

Cela pose inmanquablement la question des inaptitudes. Selon une étude citée par la Direccte, 8 salariés sur 10 n'ont pas retrouvé d'emploi après avoir été déclarés inaptes à la navigation..... On conviendra avec la CGT que tout cela ne contribue pas à renforcer l'attractivité des métiers de la mer.

Pour prendre un autre secteur comme celui de la construction ou de la réparation navale, certains métiers comme celui de soudeur sont concernés par de multiples risques professionnels dont l'exposition à des produits Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques. Le risque de déclencher un Cancer Broncho-Pulmoaire est 34% plus élevé chez les soudeurs que dans le reste de la population de salariées. Ce risque est plus important dans la construction navale où les salarié-es travaillent souvent dans des espaces confinés et très exigus qui rendent souvent l'utilisation des dispositifs de sécurité impossibles..

Pour la CGT, les pistes d'action tracées dans l'étude pour développer l'attractivité des métiers de la mer doivent s'accompagner de mesures destinées à améliorer

notamment les conditions de travail, de sécurité et bien sûr de rémunération.

De même que l'enjeu d'égalité et de mixité des métiers de la mer ne pourra être réalisé qu'à partir d'une transformation de l'ergonomie des postes et de l'organisation du travail dans certains secteurs : pêche, navigation de commerce etc. Le taux de féminisation n'est actuellement que de 21 % dans l'ensemble de la filière.

Plus globalement, la CGT constate qu'une offre riche et diversifiée ne suffit pas à développer les emplois dans les filières « mer ». Une politique volontariste des pouvoirs publics manque encore pour conforter l'existant et favoriser l'émergence de nouvelles activités créatrices d'emplois durables.

Citons quand même, puisque cela est d'actualité, le chantier de construction navale STX de Lanester où 43 emplois vont être supprimés et où les premières lettres de licenciements viennent d'arriver chez les salariés.

En 2000, le nombre de salariés en CDI travaillant dans ce chantier était de 186. Après le Plan de licenciements en cours, ils ne seront plus que 40.

On est ainsi en droit d'interroger l'ensemble des acteurs, du patronat tout premièrement, à la puissance publique, pour appréhender comme il se doit la revendication de la CGT sur le statut du travail salarié et de la sécurité sociale professionnelle.

Le cas de STX démontre malheureusement qu'il ne s'agit pas là d'une cohérence entre les dispositions professionnelles et la capacité de les mettre en œuvre pour les salariés mais bien d'une logique purement financière, très éloignée de la logique industrielle.

La formation, initiale ou continue, peut et doit être partie intégrante de « la vie au travail ».

C'est un véritable enjeu de société auquel il faut répondre, non pas comme un aléa de la vie, mais comme une source de progrès.

La mer et ses activités méritent très certainement un dispositif complet de formation, cette étude ouvre des portes et la CGT soutient cette vision.

Elle votera cette étude qui appelle à des suites.

Bâtir une stratégie maritime en Bretagne... au fanal de 15 ans d'analyses et de propositions du Ceser 1999-2015

Intervention de Stéphane CREACH



Le rapport de la section Mer Littoral du CESER de Bretagne pour lequel l'instance est appelée à se prononcer est pour le moins inédit puisqu'il s'agit, ce qui est suffisamment rare pour le souligner, de tirer un bilan de réflexion, de propositions et d'analyse.

Ce travail s'inscrit dans le même temps dans une certaine continuité puisqu'il propose, avec une certaine lucidité, de "bâtir une stratégie maritime en Bretagne" et "de la mettre en œuvre".

Rien que cet aspect devrait faire réfléchir l'exécutif régional car si cette stratégie est à bâtir, c'est qu'elle n'existe pas.

De la valorisation de la mer, à sa connaissance, sa protection, en passant par son utilisation, sa promotion, ..., des transports au sport, de la construction navale à la recherche, des bio technologies à l'énergie, de la pêche à l'éducation, des transports aux activités portuaires, il est possible de croiser des vécus et expériences, des actualités, des exemples d'abandon comme d'innovation.

Cela suppose avant tout de regarder en face ce qui fait fonctionner le moteur de l'économie.

La réponse est si évidente qu'elle est très peu prononcée dans les discours officiels : l'être humain.

En replaçant l'humain au centre des préoccupations, il paraît évident que nombre de situations qui paraissent complexes auraient tendance à s'éclaircir.

Pour la CGT, c'est dans ce cadre de construction de réponses structurantes à une véritable prise en compte d'une stratégie maritime et d'une politique intégrée que la place des femmes et des hommes est primordiale.

Ces enjeux se confondent aussi d'ailleurs avec d'autres comme ceux de la formation des métiers liés au maritime. C'est ainsi que la séance de ce jour a pour le moins cette originalité de proposer 3 études toutes tournées vers la mer.

Pour l'avant dernière séance ordinaire du CESER avant les prochaines élections régionales, le clin d'œil de la société civile envers les responsables politiques est assez malicieux.

Ce rapport est suffisamment concentré en termes de propositions pour porter et

concrétiser le développement régional tourné vers la mer, développement tant souhaité par de nombreux acteurs.

De l'économie, à l'éducation et l'environnement, des transports aux sciences, il y a lieu de connaître, de faire connaître, de former, de travailler, d'utiliser, de valoriser, de protéger, de tirer partie, d'anticiper, de coopérer, de promouvoir, d'innover, de préserver, de cultiver, de partager...et de comprendre. C'est encore pourquoi dans l'examen de ce document à cette séance plénière du CESER, nous adressons, ensemble, un message fort, que nous le voulions ou non, bien sûr à l'exécutif régional mais aussi au monde politique plus largement, aux acteurs économiques et sociaux, environnementaux, culturels et sportifs. Plus largement encore à l'opinion publique.

De cette évidence de faire de la mer un réel atout et une donnée d'entrée d'une réflexion et d'une stratégie partagée, il convient d'en tirer l'ensemble des aspects qui singularisent notre Région, pour mettre en lumière, bien sûr les avantages et les atouts en n'éludant en rien les aspects d'un écosystème qui peut se révéler fragile, et, en tous les cas susceptibles d'être en proie aux forces de la nature elle-même, quand ce n'est pas à celle de « la pression » foncière.

Comme autre élément d'éclairage, gagnons également qu'une stratégie maritime se construit aussi examinée de la terre avec les grands enjeux des connexions de transports et leur complémentarité par exemple. Ces enjeux se confondent aussi d'ailleurs avec ceux de l'accès à l'énergie, aux services publics, aux réseaux de communication dans une situation excentrée et bordée de mer.

Ce rapport n'aborde pas, dans sa construction, la pénétration dans le monde du travail lui-même par la dimension sociale et les besoins des acteurs qui vivent par leur travail dans ce monde maritime.

Le 25 juin dernier, la CGT de Bretagne a réalisé un carrefour social à Brest autour du thème du travail et de la mer.

Ce rendez-vous, comme beaucoup d'autres, a permis de mettre en évidence que pour créer demain et inventer, il faut réaliser aujourd'hui.

Pour développer, il faut construire, en tirer

le retour d'expérience et innover de nouveau.

Il est ainsi indispensable de conserver sur les territoires les moyens de production, les lieux de formations, les services publics, les lieux d'expertise, ...

« Les gourous des verrous technologiques » comme quoi on conserverait toujours une longueur d'avance même en transférant les technologies vers des tiers ont, comme approche, un sacré degré d'élitisme malvenu et aussi, c'est plus dangereux, une opinion particulière du genre humain faisant de certains « des cerveaux » et d'autres « des bras. »

Le monde maritime a donc besoin d'un ancrage fort dans son territoire de ses secteurs historiques et il est pour le moins paradoxal que cette période se conjugue avec une forte recomposition du secteur naval civil et militaire en Bretagne.

DCNS connaît l'un des plus vastes plans de bouleversement de son histoire, les luttes des personnels s'organisent en défense à ce chantier de destruction, et nous les saluons.

Ce qui se passe à DCNS n'est pas un ajustement patronal visant à la reconquête de l'excellence opérationnelle, c'est une stratégie de destruction de l'outil industriel pour satisfaire la financiarisation de l'outil de Défense Nationale.

La CGT se saisit de cette séance particulièrement maritime pour soulever la situation très troublée de la navale en Bretagne et elle continue de dire que le sabotage des chantiers STX du Rohu à Lanester fait partie de ce vaste mécano politico-industriel qui se déroule sous nos yeux et que nous condamnons.

La France, donc la Bretagne, a besoin de toutes les composantes du secteur naval, l'un civil et l'autre militaire, secteurs confortés dans leurs prérogatives et leurs possibles développements adjacents sur des activités d'utilité publique principalement.

« *Bâtir une stratégie maritime en Bretagne* » est véritablement une ambition partagée par la CGT.

Elle votera ce rapport avec des exigences de suivi pour « *une véritable mise en œuvre* » d'une stratégie globale et émancipatrice.

Submersion marine et érosion côtière : Connaître, prévenir et gérer les risques naturels littoraux sur la façade atlantique



Intervention de Jean-Edmond Coatrieux



Après le rapport de juin 2013 des CESER de la façade atlantique sur les enjeux fonciers sur le littoral Atlantique, ce présent rapport vient affirmer et préciser la nécessité de changer le modèle de gestion foncière qui prévaut sur l'ensemble du territoire aujourd'hui.

Tout le monde s'accorde désormais à reconnaître la nécessité de parvenir à une gestion plus raisonnée, plus économe du foncier sur le littoral et pourtant, les surfaces réservées à l'agriculture régressent, l'étalement urbain se poursuit.

De la même façon, le réchauffement climatique, qui contribue à la montée des eaux sur nos côtes trouve bien sa source dans le développement des activités économiques. Des solutions sont préconisées mais sans réelle volonté politique d'une remise en cause des modèles dominants comme en matière de transports par exemple.

Il faudra pourtant bien un jour passer du dire au faire sinon, on se contentera tout au plus de limiter la casse.

Lors de l'étude précédente, il avait été pointé la multitude d'acteurs et d'outils existant en matière de gestion foncière.

Ce rapport insiste dans la partie 2, sur le cadre réglementaire complexe qui régit le domaine des risques littoraux et qui constitue un véritable imbroglio juridique et administratif. Comment s'étonner dès lors de la faible participation des populations à l'élaboration des différents plans ou schémas qui ne sont qu'une juxtaposition de considérations très techniques, réservées à quelques initiés, et qui sont très éloignées des préoccupations de tous les jours?

On a un peu tendance à l'oublier, mais un territoire, c'est d'abord des femmes et des hommes qui vivent, se logent, travaillent, se déplacent sur ce territoire et que c'est en fonction de leur besoins qu'ils convient de construire l'aménagement de ce territoire. Bien entendu, cette conception ne remet pas en cause l'exigence de règles applicables à tous, dans l'intérêt général, mais cette conception de l'aménagement permettrait une meilleure appropriation citoyenne des enjeux de leur territoire. C'est une toute autre démarche que celle qui est mise en œuvre aujourd'hui.

La préconisation 5 réaffirme le caractère régalien de la sécurité des personnes et des biens. Elle réaffirme également que

l'Etat doit disposer des moyens nécessaires pour assurer ses contrôles et responsabilités et pour veiller à la cohérence de l'expression de ses services consultés en la matière.

Pourtant dans le même temps, les différentes lois votées au parlement se traduisent par un désengagement de l'intervention de l'Etat au profit des collectivités et quand il conserve ses prérogatives c'est toujours avec moins de moyens d'intervention humaine et financière. La mise en œuvre d'outils d'observations sans réels moyens d'analyses en est une flagrante illustration.

Mais la solidarité pour être effective doit aussi se dégager des concurrences que se livrent les collectives territoriales pour construire de réelles coopérations répondants aux besoins des populations et de l'intérêt général. Aucune collectivité ne devrait plus penser son développement, sans se préoccuper des conséquences sur la collectivité d'à coté.

Ce sont quelques réflexions et interrogation que la CGT souhaite apporter en appui à ce rapport qu'elle votera.

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER
-

À partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis La Région puis Le CESER puis Avis

À partir du site du Comité Régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER

